
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIUSSS DE L'ESTRIE – CHUS LE JEUDI 25 NOVEMBRE 2021, PAR VIDÉOCONFÉRENCE ZOOM

Présences :	Dominique Dorion Gerald R. Cutting Jocelyne Faucher André Forest Jacques Fortier Marie-Paule Gendron Caroline Germain Rachel Hunting Michel Kinumbe Elungu Michel Lafrance Patrice Lamarre Marie-Claude Rodrigue Denis Roussel Jean Roy Serge Therrien Alain Thivierge Stéphane Tremblay Raymonde Vaillancourt	Membre observateur Administrateur Administrateur Administrateur Président Membre observateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Administrateur Président-directeur général Administrateur
Absences motivées :	Isabelle Boucher Diane Gingras	Administrateur Vice-présidente
Invitées :	Pascale Bélisle Nicole Chiasson Robin Marie Coleman Véronique Couture Karine Duchaineau Donald Haineault Joanne Roberts	Adjointe au président-directeur général et aux affaires publiques Président du comité des usagers du centre intégré Présidente-directrice générale adjointe Présidente du conseil des sages-femmes Directrice générale adjointe programme santé physique générale et spécialisée Directeur général adjoint aux programmes sociaux et de réadaptation Directrice de la qualité, de l'éthique, de la performance et du partenariat

1.0 Ouverture de la séance et constatation des présences

Le président, M. Jacques Fortier, souhaite la bienvenue à tous à cette 60^e séance ordinaire du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

Après vérification du quorum, la séance est ouverte.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, L'ORDRE DU JOUR SUIVANT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

1. Ouverture de la séance et constatation des présences
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions du public
4. Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 octobre 2021 par vidéoconférence Zoom
5. Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général
6. Points pour échanges (discussion et/ou décision) **AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ**
 - 6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

6.1.1 Rapport annuel du conseil des sages-femmes 2020-2021

6.2 Assurer la qualité des soins et services

6.2.1 Bilans du Plan annuel 2020-2022 et de l'Entente de gestion et d'imputabilité 2021-2022

6.2.2 Engagements de l'Entente de gestion et d'imputabilité (EGI) 2021-2022

6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

6.4 Utiliser judicieusement les ressources

6.5 Intégrer la mission universitaire

7. Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

7.1 Comité de vigilance et de la qualité du 3 novembre 2021

7.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 11 novembre 2021

7.3 Comité des ressources humaines et des communications du 19 novembre 2021

8. Agenda de consentement *AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ*

8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

8.1.1.2 Prorogation du processus de renouvellement de privilèges pour certains médecins

8.1.2 Nomination de chefs de départements et/ou de services

8.1.3 Chartes des comités de vigilance et de la qualité et comité des ressources humaines et des communications

8.1.4 Prix d'excellence du MSSS - Approbation des candidatures

8.1.5 Reconnaissance des organismes communautaires – Programme de soutien aux organismes communautaires

8.1.6 Politique locale du personnel d'encadrement

8.2 Assurer la qualité des soins et services

8.2.1 Nomination de membres au Comité d'éthique clinique et organisationnel

8.2.2 Nomination des officiers du comité prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers

8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

8.3.1 Rapport annuel 2020-2021 – Comité aviseur en langue anglaise

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

8.4.1 Choix limite par lésion à la CNESST pour l'année 2022

8.4.2 Plan annuel d'audit interne 2021-2023

8.4.3 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire (RI)
- Résidence Boiscastel de Coaticook

8.4.4 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire (RI)
- Résidence Brunswick de Richmond

8.4.5 Demande d'autorisation d'emprunt liée aux dépenses courantes de fonctionnement et COVID-19 (décembre 2021 à mars 2022)

8.5 Intégrer la mission universitaire

8.5.1 Comité d'éthique de la recherche – Nomination d'un nouveau membre

8.5.2 Centre de recherche du CHUS – Nomination de chercheurs

9. Divers

10. Huis clos

10.1 Cadres supérieurs

10.2 Démission d'un membre du conseil d'administration

11. Clôture de la séance

3.0 Période de questions du public

Aucune question n'est soumise.

4.0 Lecture, approbation et suivis du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 octobre 2021 par vidéoconférence Zoom

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 octobre 2021 par vidéoconférence Zoom, sur proposition dûment appuyée, il est adopté à l'unanimité tel que présenté.

Suivis

Aucun suivi n'est mentionné.

5.0 Informations du président du conseil d'administration et du président-directeur général

Le rapport d'activités du président du conseil d'administration et du président-directeur général, pour la période du 29 octobre au 25 novembre 2021, a été transmis aux membres.

Le président et le président-directeur général font part des différentes activités ayant eu lieu et plus particulièrement l'activité des Prix Hippocrate tenue le 16 novembre dernier. Avec la participation en présentiel du Dr Stéphane Tremblay et de Mme Robin Marie Coleman, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS et BRP ont reçu un prix honorifique (médaille) pour souligner l'excellence du partenariat privé-public pour le centre de vaccination en entreprise; Un Prix Hippocrate a aussi été décerné à l'Hôtel-Dieu de Sherbrooke pour la mise en place de son urgence gériatrique.

Une motion de félicitations est faite aux équipes du CIUSSS de l'Estrie – CHUS et aux partenaires privés.

6.0 Points pour échanges (discussion ou décision) AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

6.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et la communauté

6.1.1 Rapport annuel du conseil des sages-femmes 2020-2021

Le président invite Mme Véronique Couture, présidente du conseil des sages-femmes (CSF), à présenter le rapport annuel 2020-2021.

Madame Couture présente en détail les réalisations du CSF depuis le 1^{er} avril 2020 et fait état des enjeux et des défis vécus au cours de l'année, dont la :

- Réorganisation des services dans le contexte de la COVID-19;
- Pénurie de personnel et instabilité de l'équipe;
- Gestion de la liste d'attente versus les effectifs des sages-femmes;
- Survie du point de services de Granby.

Elle termine en stipulant les priorités pour l'année 2021-2022.

Les membres prennent acte du rapport annuel 2020-2021, remercient et félicitent les membres du CSF de leur dévouement continu à offrir les soins et services de qualité.

6.1.2 Avis et recommandations du comité des usagers du centre intégré (CUCI)

Le président invite Mme Nicole Chiasson, présidente du comité des usagers du centre intégré, à présenter les avis et recommandations soumis pour adoption par le CUCI.

Madame Chiasson fait part des avis et recommandations et après questions et commentaires, les membres approuvent la résolution suivante.

RÉSOLUTION : CA-5474 – 2021-11-25

Relative aux avis et recommandations du comité des usagers du centre intégré

- CONSIDÉRANT QUE:**
- deux des fonctions dévolues par la LSSSS aux comités des usagers sont : a) de renseigner les usagers sur leurs droits et responsabilités et b) d'accompagner et d'assister, sur demande, un usager dans toute démarche qu'il entreprend;
 - les comités des usagers doivent avoir une préoccupation particulière envers les usagers les plus vulnérables et travailler à promouvoir l'amélioration des conditions de vie des usagers;
 - les usagers du Centre jeunesse Estrie sont une clientèle très vulnérable, la majorité étant non volontaire et se retrouvant en centre jeunesse par ordonnance de la cour;
 - les parents se sentent jugés, sont sur la défensive et ont de la difficulté à comprendre le système dans lequel ils sont propulsés, puis à absorber toute l'information et à la comprendre;
 - les membres du comité des usagers du Centre jeunesse Estrie sont majoritairement eux-mêmes des parents dont l'enfant est en centre jeunesse ou a été en centre jeunesse;
 - les membres du comité des usagers ne sont pas aptes à accompagner adéquatement d'autres parents, en toute neutralité et, d'autre part, qu'ils n'ont pas la disponibilité pour ce faire, étant pour la plupart sur le marché du travail;
 - la valeur ajoutée du lien de confiance que les parents établissent avec une personne qui ne travaille pas pour l'établissement et qu'ils perçoivent comme pouvant agir avec une réelle neutralité dans les démarches qui les concernent;
 - les valeurs organisationnelles du CIUSSS de l'Estrie – CHUS prônent l'ouverture, la souplesse et la réactivité nécessaires pour s'adapter aux besoins des personnes;
 - le Cadre de référence pour une culture de soins et services centrés sur l'utilisateur, ses proches et la population met de l'avant le partenariat, qui implique de donner à l'utilisateur accès à l'information qui le concerne, et ce, d'une manière personnalisée et accessible, et qui tient compte de son niveau de compréhension;
 - il est attendu des comités des usagers qu'ils collaborent à l'innovation nécessaire à l'amélioration des soins et services au quotidien;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable de la présidence-direction générale;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ACCEPTER :** que le rôle de la personne-ressource du comité des usagers du Centre jeunesse Estrie soit reconnu comme en étant un d'agent de liaison habilité à accompagner et à assister dans leurs démarches les usagers ou leurs proches qui en font la demande et, par conséquent, que les honoraires du travail effectué à ce titre soient considérés comme admissibles.

6.2 Assurer la qualité des soins et services

6.2.1 Bilan du Plan annuel 2020-2022 à la période7 et de l'Entente de gestion et d'imputabilité à la période6

Madame Robin Marie Coleman, présidente-directrice générale adjointe, introduit Mme Joanne Roberts, directrice de la qualité, de l'éthique, du partenariat et de la performance, pour présenter l'Entente de gestion et d'imputabilité à la période6 et le bilan du Plan annuel 2020-2022 à la période7.

Madame Roberts débute en rappelant aux membres qu'étant donné le contexte de la pandémie, il n'y a pas eu d'ententes de gestion et d'imputabilité (EGI) signées avec le MSSS pour l'année 2020-2021. Aucun engagement n'a donc été fixé au CIUSSS de l'Estrie – CHUS depuis la dernière EGI de 2019-2020.

La présente analyse montre donc les résultats actuels du CIUSSS de l'Estrie – CHUS en les comparant aux engagements de l'an passé (2019-2020). Les indicateurs créés depuis cette date n'ont donc pas de cibles.

Madame Roberts présente en détail les principaux engagements atteints, la majeure partie des indicateurs qui se sont améliorés et les indicateurs qui se sont détériorés au cours de l'année, et ce, dû au contexte de la pandémie.

Elle procède ensuite à la présentation du Plan annuel 2021-2022 à la période 7 qui contient 19 indicateurs. Des données sont disponibles à ce moment de l'année pour 17 indicateurs pour lesquelles elle présente les pourcentages d'atteinte des cibles.

Le président remercie Mme Roberts pour la présentation.

6.2.2 Engagement de l'Entente de gestion et d'imputabilité 2021-2022

Madame Robin Marie Coleman informe les membres de la réception de l'Entente de gestion et d'imputabilité 2021-2022 du MSSS et qui doit être adoptée par les membres du conseil d'administration.

Après questions et commentaires, la résolution suivante est adoptée.

RÉSOLUTION : CA-5471– 2021-11-25

Relative à l'Entente de gestion et d'imputabilité 2021-2022

- CONSIDÉRANT :**
- l'article 55 de la LMRSSS stipule qu'une entente de gestion et d'imputabilité doit être conclue annuellement entre le ministre de la Santé et des Services sociaux et le CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - les échanges des dernières semaines entre les intervenants de l'établissement et ceux du MSSS pour convenir des engagements du chapitre 4 notamment;
 - l'analyse effectuée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le projet d'Entente de gestion et d'imputabilité 2021-2022;

D'AUTORISER : le président-directeur général à signer l'entente.

6.2.3 Autorisation des mesures d'encadrement

Le président invite M. Donald Haineault, directeur général adjoint aux programmes sociaux et de réadaptation, à présenter le dossier pour l'autorisation des mesures d'encadrement.

La *Loi sur la protection de la jeunesse* prévoit des dispositions permettant le recours à certaines mesures d'encadrement lorsqu'un enfant, hébergé dans une unité ouverte de réadaptation, adopte des comportements qui représentent un danger pour sa sécurité ou celle d'autrui.

Le *Règlement sur les conditions applicables au recours à certaines mesures d'encadrement* prévoit que chaque établissement doit se doter d'un protocole balisant le recours aux mesures d'encadrement.

Le CIUSSS de l'Estrie – CHUS s'est doté d'un *Protocole sur le recours à certaines mesures d'encadrement prévues à la LPJ en 2019*, qui prévoit entre autres :

- « Comme prévu au Règlement, le directeur général de l'établissement peut désigner par écrit une personne pouvant prendre la décision de recourir à la mesure d'empêchement ».
- « Comme prévu au Règlement, le directeur général de l'établissement peut désigner par écrit une personne pouvant prendre la décision de recourir à la mesure d'hébergement en unité d'encadrement intensif ».

Ainsi, le président-directeur général autorise la résolution suivante et après échanges, les membres l'adoptent à l'unanimité.

RÉSOLUTION : CA-5475 – 2021-11-25

Relative à l'autorisation des mesures d'encadrement

- CONSIDÉRANT :**
- qu'en date du 30 janvier 2019, une résolution du conseil d'administration prévoyait :
 - o d'autoriser au nom de la présidence-direction générale le recours aux mesures d'encadrement intensif selon le cadre légal établi dans la LPJ et les mesures de transition par les chefs en réadaptation externe;
 - o d'autoriser au nom de la présidence-direction générale le recours aux mesures d'empêchement selon le cadre légal établi dans la LPJ par les chefs de service en réadaptation interne;
 - o d'autoriser au nom de la présidence-direction générale le recours aux mesures d'empêchement selon le cadre légal établi dans la LPJ par le chef de service à la coordination clinique transversale 5-18 ans et mission CPEJ;
 - o d'autoriser au nom de la présidence-direction générale le recours aux mesures d'empêchement selon le cadre légal établi dans la LPJ par les chefs de service de coordination de soir et de fin de semaine.
 - que l'organigramme de la coordination de la Direction de la protection de la jeunesse a été modifié;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- DE NOMMER :**
- le directeur général adjoint aux programmes sociaux et de réadaptation responsable la désignation des cadres pouvant avoir recours aux mesures d'encadrement et d'empêchement;
 - tous les chefs de service de la coordination des services de réadaptation et d'hébergement à autoriser le recours aux mesures d'empêchement selon le cadre légal établi dans la LPJ;

- le chef de service de l'accès ainsi que les chefs de service de la réadaptation externe à autoriser le recours aux mesures d'encadrement intensif selon le cadre légal établi dans la LPJ

6.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

Aucun point n'est présenté dans cette section.

6.4 Utiliser judicieusement les ressources

Aucun point n'est présenté dans cette section.

6.5 Intégrer la mission universitaire

Aucun point n'est présenté dans cette section.

7.0 Informations des comités et instances du conseil d'administration et du président-directeur général

Le président rappelle que chaque président présente un sujet qui ne fera pas partie de l'agenda de consentement, mais dont il considère important d'en informer les membres verbalement.

7.1 Comité de vigilance et de la qualité du 3 novembre 2021

Le président, M. André Forest, informe les membres des principaux points traités.

7.2 Comité de vérification et de suivi budgétaire du 11 novembre 2021

En l'absence du président intérimaire, M. Jacques Fortier, le président-directeur général fait part des sujets présentés et qui sont pour la plupart à l'ordre du jour de la présente séance.

7.3 Comité des ressources humaines et des communications du 19 novembre 2021

En l'absence de la présidente, Mme Diane Gingras, Mme Rachel Hunting, membre, fait part des points traités.

8.0 Agenda de consentement AGIR POUR ET AVEC L'USAGER, LES PROCHES ET LA COMMUNAUTÉ

Le président rappelle aux membres que pour les sujets à l'agenda de consentement, le déroulement se fera de façon succincte, lorsqu'une question est formulée, le hors cadre ou le président du comité concerné est appelé à répondre.

8.1 Bâtir pour et avec le personnel, les médecins, gestionnaires, partenaires, bénévoles et communautés

8.1.1 Exécutif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

8.1.1.1 Effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

RÉSOLUTION : CA-5438 à 5451– 2021-11-25

Relative aux effectifs des médecins, dentistes et pharmaciens du CIUSSS de l'Estrie – CHUS

Les résolutions sont adoptées à l'unanimité sur proposition dûment appuyée. Elles apparaissent dans le dossier en annexe et font partie intégrale du présent document.

8.1.1.2 Prorogation du processus de renouvellement de privilèges pour certains médecins

RÉSOLUTION : CA-5471- 2021-11-25

Relative à la prorogation du processus de renouvellement de privilèges pour certains médecins

- CONSIDÉRANT :**
- l'article 242 de la LSSSS prévoit que la résolution du conseil d'administration doit notamment prévoir les obligations rattachées à la jouissance des privilèges et l'engagement du médecin ou du dentiste à les respecter;
 - cet article, tel que modifié, prévoit également que les nominations sont accordées pour une durée de 18 à 24 mois et sont renouvelées pour une durée d'un an (1) à trois (3) ans;
 - à la lumière de ces consultations, les obligations qui devraient être rattachées à la jouissance des privilèges octroyés aux docteur(e)s n'ont pu être déterminées;
 - les recommandations du comité exécutif du CMDP n'ont pu être formulées avant l'échéance des privilèges accordés;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :**
- la prorogation du processus de renouvellement des privilèges et le statut des Drs Christian Cloutier (85073) et Ghislain Devroede (73727) jusqu'à ce que les recommandations puissent être transmises au conseil d'administration.

8.1.2 Nomination de chefs de départements et/ou de services

RÉSOLUTION : CA-5452- 2021-11-25

Relative à la nomination de chefs de départements et/ou services

- CONSIDÉRANT :**
- que les membres du conseil d'administration ont adopté, le 18 mai 2017, la nouvelle structure d'encadrement de la Direction des services professionnels et l'organisation des services;
 - que les médecins sont membres actifs au sein du CMDP;
 - les compétences personnelles et professionnelles des médecins;
 - qu'il est de la responsabilité du conseil d'administration de nommer les chefs des services cliniques;
 - la recommandation du comité de nomination;
 - la recommandation du CMDP, formulée lors de sa rencontre du 9 novembre 2021;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :**
- la prolongation du mandat de Dr Paul Farand comme chef intérimaire du Département d'imagerie médicale du CIUSSS de l'Estrie - CHUS jusqu'au 31 décembre 2024;
 - la prolongation du mandat de Dr Vincent Éthier par un intérim au Service d'hématologie du Département de médecine de laboratoire pour une année, soit du 31 octobre 2021 au 30 octobre 2022.

8.1.3 Chartes du comité de vigilance et de la qualité et du comité des ressources humaines et des communications

RÉSOLUTION : CA-5453- 2021-11-25

Relative à la révision des chartes des comités du conseil d'administration

- CONSIDÉRANT :**
- les dispositions législatives de la LSSSS en lien avec les comités du conseil d'administration;
 - le projet type de règlement de régie interne du conseil d'administration qui a un caractère prescriptif;
 - la possibilité d'ajuster le mandat des comités afin de bien répondre aux besoins du conseil d'administration;
 - les mandats confiés par le conseil d'administration aux différents comités;
 - la possibilité des comités de recommander au conseil d'administration la modification à la présidence d'un comité;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de gouvernance et d'éthique;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** les chartes des comités du conseil d'administration, y compris les éléments suivants :
- les mandats tels que présentés aux chartes des comités;
 - les règles de fonctionnement telles que présentées aux chartes des comités;
 - les priorités telles que présentées aux chartes;
 - la composition de chacun des comités, y incluant la présidence.

8.1.4 Prix d'excellence du MSSS – Approbation des candidatures

RÉSOLUTION : CA-5454- 2021-11-25

Relative aux prix d'excellence du MSSS

- CONSIDÉRANT :**
- que les candidatures proposées ont été choisies par le jury du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - que ces candidatures répondent à tous les critères exigés par le MSSS;
 - que ces candidatures constituent une belle façon de faire rayonner notre établissement;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** les candidatures suivantes aux Prix d'excellence du MSSS, édition 2022 :
- Services d'orthophonie : télésanté et capsules d'information Web sur le développement langagier;
 - Structure de gouverne COVID-19;
 - Projet CORE;
 - Projet d'externat en CHSLD;
 - Comité stratégique patient-partenaire CRCHUS.

8.1.5 Reconnaissance des organismes communautaires – Programme de soutien aux organismes communautaires

RÉSOLUTION : CA-5455– 2021-11-25

Relative à la reconnaissance des organismes communautaires

- CONSIDÉRANT :**
- la conformité des dossiers;
 - l'accord des membres du comité de reconnaissance;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- DE MODIFIER :**
- la typologie de *Ressource pour hommes de la Haute-Yamaska* de « Milieu de vie et soutien dans la communauté » pour dans la typologie « Hébergement » en suivi de la révision de ses lettres patentes;
- DE RECONNAÎTRE :**
- la desserte de *S.O.S. Grossesse Estrie* pour les RLS de la Haute-Yamaska et de La Pommeraie, le qualifiant ainsi d'organisme suprarégional;
 - le *Centre de jour Ma Cabane* comme un organisme de santé et de services sociaux de type « Aide et entraide » offrant des services dans le RLS de Sherbrooke;
 - *Trans-Estrie* comme un organisme de santé et de services sociaux de type « Aide et entraide » offrant des services pour 7 des 9 RLS (excluant La Pommeraie et la Haute-Yamaska);
- DE REFUSER :**
- la demande d'admission d'*Action communautaire Lac-Brome*, de *VOSACH* ainsi que du *Centre de répit Théo-Vallières*.

8.1.6 Politique locale du personnel d'encadrement

RÉSOLUTION : CA-5456– 2021-11-25

Relative à la Politique locale du personnel d'encadrement

- CONSIDÉRANT :**
- la fusion de tous les établissements du réseau de la santé et des services sociaux en Estrie depuis 2015;
 - la volonté de l'établissement, des gestionnaires, des services aux cadres et de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques d'uniformiser les pratiques et les conditions de travail auprès du personnel d'encadrement;
 - l'objectif de se prévaloir d'une seule politique locale et non plus d'une politique par ex-établissement;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité des ressources humaines et des communications;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- D'ADOPTER :** la politique locale du personnel d'encadrement pour le CIUSSS de l'Estrie – CHUS.

8.2 Assurer la qualité des soins et services

8.2.1 Nomination de membres au comité d'éthique clinique et organisationnel

RÉSOLUTION : CA-5457 – 2021-11-25

Relative à la nomination de trois membres du comité d'éthique clinique et organisationnelle

- CONSIDÉRANT :**
- le cadre de référence en éthique clinique et organisationnelle et les règles de fonctionnement du comité d'éthique clinique et organisationnelle;
 - la recommandation du conseil des infirmières et infirmiers pour la candidature de Mme Tina Matthews;
 - la recommandation du comité d'éthique clinique et organisationnelle lors de la rencontre du 26 octobre 2021;
 - l'accord des supérieurs immédiats des candidats;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- DE NOMMER :** Pr Aboubacar Cissé, membre du comité éthique de la recherche, Mme Tina Matthews, au poste de membre du conseil des infirmières et infirmiers, et Mme Sylvie Gagnon, au poste d'usagère, à titre de membres du comité d'éthique clinique et organisationnelle pour un mandat de trois (3) ans.

8.2.2 Nomination des officiers du comité prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers

RÉSOLUTION : CA-5458 – 2021-11-25

Relative à la nomination des officiers du comité prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers

- CONSIDÉRANT :**
- le Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers;
 - que le comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers est dûment constitué et que ses membres sont dûment nommés;
 - la nécessité d'élire un président et un vice-président pour assurer le bon fonctionnement du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers;
 - que les membres du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers recommandent la nomination des officiers;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

- DE NOMMER :** Mme Isabelle Tremblay à titre de présidente du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers et Mme Maryse Berthiaume à titre de vice-présidente du comité de prestation sécuritaire des soins et des services aux usagers.

8.3 Garantir l'accessibilité aux soins et services

8.3.1 Rapport annuel 2020-2021 du comité aviseur de langue anglaise

RÉSOLUTION : CA-5459 – 2021-11-25

Relative au rapport annuel 2020-2021 du comité aviseur de langue anglaise

- CONSIDÉRANT :**
- a pour mandat d'assurer le conseil d'administration de l'établissement d'exercer son rôle de vigie sur les soins et les services offerts par le CIUSSS de l'Estrie – CHUS, et ce, plus spécifiquement pour la communauté d'expression anglaise;
 - le comité aviseur régional en langue anglaise doit remettre annuellement au conseil d'administration, son rapport annuel d'activités.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

PRENDRE ACTE : du rapport annuel du comité aviseur régional en langue anglaise.

8.4 Utiliser judicieusement les ressources

8.4.1 Choix limite par lésion à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail pour l'année 2022

RÉSOLUTION : CA-5460 – 2021-11-25

Relative au choix limite par lésion à la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail pour l'année 2022

- CONSIDÉRANT :**
- les recommandations de la firme Morneau Shepell;
 - les recommandations de la Direction des ressources financières;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité des ressources humaines et des communications du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : la directrice des ressources financières et le directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques à recommander, pour et au nom de l'établissement, une limite équivalente à neuf (9) fois le salaire maximum assurable pour l'année 2022 auprès de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail.

8.4.2 Plan annuel d'audit interne 2021-2023

RÉSOLUTION : CA-5461– 2021-11-25

Relative au plan annuel d'audit interne 2021-2023

- CONSIDÉRANT :**
- les obligations devant être respectées par l'établissement, suite au décret du Secrétariat du Conseil du trésor de mettre en place un bureau d'audit interne;
 - que le paragraphe 7.4 de la politique sur l'audit interne (E000-POL-04), adoptée par le conseil d'administration le 30 septembre 2021, mandate l'auditeur interne à soumettre au président-directeur général, ensuite au comité de vérification et suivi budgétaire, un plan annuel des travaux d'audit interne fondé sur les risques avant de le mettre en œuvre et d'en rendre compte;

- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : le plan d'audit interne 2021-2023 axé sur les risques.

8.4.3 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire – Résidence Boiscastel de Coaticook

RÉSOLUTION : CA-5462 – 2021-11-25

Relative à l'autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire – Résidence Boiscastel de Coaticook

- CONSIDÉRANT :**
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à quatre (4) millions de dollars canadiens;
 - qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
 - qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
 - que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire d'une durée de cinq (5) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels, pour une valeur totale estimée à environ 8,51 millions de dollars de dollars sur une période de dix (10) ans.

8.4.4 Autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire – Résidence Brunswick de Richmond

RÉSOLUTION : CA-5463 – 2021-11-25

Relative à l'autorisation pour l'engagement financier d'un contrat de service en ressources de niveau intermédiaire – Résidence Brunswick de Richmond

- CONSIDÉRANT :**
- que les lignes internes de conduite concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (section 13, article 18) exigent une résolution du conseil d'administration avant que ne débute le processus de négociation pour tout contrat d'une valeur supérieure à quatre (4) millions de dollars canadiens;

- qu'il est essentiel de conclure un contrat de service pour couvrir l'hébergement de nos usagers;
- qu'il est dans l'intérêt des usagers et de l'établissement d'assurer le maintien des opérations des ressources ciblées par cette transformation;
- que le processus contractuel a été respecté au sens de la loi;
- l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
- l'information et la documentation mises à la disposition des membres du conseil d'administration;
- l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : la sollicitation d'un contrat de service pour une ressource intermédiaire d'une durée de cinq (5) ans avec une option de renouvellement de cinq (5) ans additionnels, pour une valeur totale estimée à environ 5,36 millions de dollars sur une période de dix (10) ans.

8.4.5 Demande d'autorisation d'emprunt liée aux dépenses courantes de fonctionnement et COVID-19 (décembre 2021 à mars 2022)

RÉSOLUTION : CA-5473 – 2021-11-25

Relative à la demande d'autorisation d'emprunt liée aux dépenses courantes de fonctionnement et COVID-19 (décembre 2021 à mars 2022)

- CONSIDÉRANT :**
- qu'un emprunt est nécessaire pour couvrir les besoins de liquidité du CIUSSS de l'Estrie – CHUS jusqu'au 31 mars 2022;
 - que notre autorisation d'emprunt actuelle sera échu le 2 décembre 2021;
 - que notre déficit cumulé au 31 mars 2021 est de 54 433 485 \$;
 - que les prévisions budgétaires pour l'année 2021-2022 sont de (7 199 796 \$);
 - que notre budget de caisse prévoit un besoin de liquidité variant jusqu'à 452 897 000 \$;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité de vérification et de suivi budgétaire;
 - l'information et la documentation mises à la disposition des membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ADOPTER : de demander au ministère de la Santé et des Services sociaux une autorisation d'emprunt maximale de 452 897 000 \$, renouvelable et valide jusqu'au 31 mars 2022.

8.5 Intégrer la mission universitaire

8.5.1 Comité d'éthique de la recherche - Nomination d'un nouveau membre

RÉSOLUTION : CA-5464 – 2021-11-25

Relative à la nomination de Me Johanne Obas, représentante juridique, au sein du comité d'éthique de la recherche

- CONSIDÉRANT :**
- la responsabilité du conseil d'administration d'approuver les demandes du comité d'éthique de la recherche;
 - le mandat confié au comité sur la mission universitaire par le conseil d'administration de procéder à une analyse des demandes du comité d'éthique de la recherche de l'établissement;
 - l'analyse effectuée et la recommandation favorable des membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : la nomination de Me Johanne Obas, et ce, pour une période de trois (3) ans.

8.5.2 Centre de recherche du CHUS – Nomination de chercheurs

RÉSOLUTION : CA-5465– 2021-11-25

Relative à la nomination de Dr Taha Azad, M. Evan Andre Mercier, Dre Josianne Paré et Dr Martin Plaisance à titre de nouveaux chercheurs du Centre de recherche du CHUS

- CONSIDÉRANT :**
- que l'ajout d'un nouveau chercheur doit faire l'objet d'une résolution du conseil d'administration du CIUSSS de l'Estrie – CHUS;
 - que la nomination d'un nouveau chercheur a été adoptée par le conseil scientifique du Centre de recherche du CHUS;
 - l'analyse effectuée par les membres du comité sur la mission universitaire;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ENTÉRINER : la nomination de Dr Taha Azad, M. Evan Andre Mercier, Dre Josianne Paré et Dr Martin Plaisance à titre de chercheurs au sein du Centre de recherche du CHUS.

9.0 Divers

Aucun autre sujet n'est mentionné.

10.0 Huis clos

Les invités doivent quitter la salle pour ce point à l'ordre du jour, à l'exception de Mme Pascale Bélisle, Mme Robin Marie Coleman et M. Donald Haineault.

En respect à Loi d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels, de même qu'en s'appuyant sur le règlement de régie interne du conseil d'administration à l'article 10.1, dans le but d'éviter préjudice à une personne et/ou à un professionnel, les sujets suivants sont traités à huis clos.

Le président rappelle que les points suivants ont tous fait l'objet d'une présentation à la séance plénière préalablement à la séance ordinaire.

Après questions et commentaires, les résolutions suivantes sont adoptées.

10.1 Cadres supérieurs

RÉSOLUTION : CA-5469 – 2021-11-25

Relative à la prolongation du mandat de M. Jean Delisle à titre de directeur de la vaccination

- CONSIDÉRANT :**
- le défi entourant la logistique de la vaccination;
 - les demandes ministérielles et objectifs associés à la vaccination dans le cadre de la pandémie COVID-19;
 - les qualifications de M. Jean Delisle pour assurer ce poste;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : la prolongation du mandat de M. Jean Delisle à titre de directeur de la vaccination, et ce, jusqu'au 30 juin 2022.

RÉSOLUTION : CA-5467 – 2021-11-25

Relative à la nomination de Mme Dominique Gauthier à titre de directrice adjointe du développement et de l'innovation à la Direction des ressources informationnelles et des technologies

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint du développement et de l'innovation;
 - la nomination de M. Philippe Prévile au poste de directeur des ressources informationnelles et des technologies;
 - que Mme Dominique Gauthier possède une grande expérience au sein de la Direction des ressources informationnelles et des technologies et qu'elle occupe les fonctions de ce poste de façon intérimaire depuis la période estivale;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : Mme Dominique Gauthier à titre de directrice adjointe du développement et de l'innovation à la Direction des ressources informationnelles et des technologies.

RÉSOLUTION : CA-5466 – 2021-11-25

Relative à la nomination de M. Marc-Antoine Rouillard à titre de directeur adjoint au soutien à la gestion intégrée de la main-d'œuvre à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques

- CONSIDÉRANT :**
- que le plan d'organisation prévoit la nomination du directeur adjoint au soutien à la gestion intégrée de la main-d'œuvre;
 - la qualité de la candidature de M. Marc-Antoine Rouillard et son expérience acquise dans les fonctions de ce poste depuis le mois de mai 2021;
 - la recommandation unanime du comité de sélection pour la nomination de M. Rouillard dans ce poste de directeur adjoint;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

DE NOMMER : M. Marc-Antoine Rouillard à titre de directeur adjoint au soutien à la gestion intégrée de la main-d'œuvre à la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques.

RÉSOLUTION : CA-5468 – 2021-11-25

Relative à l'autorisation de l'entente de prêt de services entre le MSSS, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS et Mme Julie Tremblay, actuellement directrice adjointe des ressources financières, pour un mandat d'une durée maximale de trois (3) ans au sein du MSSS

- CONSIDÉRANT :**
- l'opportunité qui s'est présentée à Mme Julie Tremblay afin de relever de nouveaux défis au MSSS via la possibilité d'une entente de prêt de services;
 - la charge financière de ce prêt de services sous la responsabilité du MSSS;
 - l'intérêt et la volonté de Mme Julie Tremblay de saisir cette opportunité;
 - la recommandation des supérieurs hiérarchiques et de la Direction des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques pour cette entente de prêt de services ministériel;
 - les pouvoirs et responsabilités du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration;

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'AUTORISER : l'entente de prêt de services entre le MSSS, le CIUSSS de l'Estrie – CHUS et Mme Julie Tremblay, actuellement directrice adjointe des ressources financières, pour un mandat d'une durée maximale de trois (3) ans au sein du MSSS.

10.2 Démission d'un membre du conseil d'administration

RÉSOLUTION : CA-5470 – 2021-11-25

Relative à la démission d'un membre du conseil d'administration

- CONSIDÉRANT :**
- la démission signifiée par Dre Caroline Germain au président du conseil d'administration et au président-directeur général;
 - que pour que la vacance devienne effective, la démission doit être acceptée par les membres du conseil d'administration;
 - l'accord des membres du conseil d'administration.

IL EST RÉSOLU, SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE :

D'ACCEPTER : la démission de Dre Caroline Germain comme représentante désignée par le conseil des médecins, dentistes et pharmaciens;

DE MANDATER : Dr Stéphane Tremblay, président-directeur général, afin qu'il réalise les démarches nécessaires pour combler la vacance dans les meilleurs délais.

11.0 Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 15.

Jacques Fortier, président

Stéphane Tremblay, secrétaire